
Thèses par articles

Règles de l'École Doctorale « Ville, Transports et Territoires »

Adoptées au conseil de l'EDVTT du 4/04/2025

Rappel : D'après le Code de l'éducation - Article L612- 7 « Le diplôme de doctorat est délivré après la soutenance d'une thèse ou la présentation d'un ensemble de travaux scientifiques originaux. Cette thèse ou ces travaux peuvent être individuels ou, si la discipline le justifie, collectifs, déjà publiés ou inédits. Dans le cas où la thèse ou les travaux résultent d'une contribution collective, le candidat doit rédiger et soutenir un mémoire permettant d'apprécier sa part personnelle. »

Format	1
Statut d'auteur et droit d'auteur (extrait ESEI)	2
Nombre d'articles et statut des articles (3 formulations) :	2
Structure de la thèse (3 formulations) :	3
Langues (3 formulations) :	3

Préambule :

- Le choix de présenter une thèse sur articles doit être approuvé par le(s) directeur(s)
- Il est rappelé que le jury de thèse reste souverain dans l'évaluation de la qualité du manuscrit de thèse produit.
- La soutenance d'une thèse sur article doit respecter la charte du doctorat (disponible sur le site de l'ED VTT) et la réglementation en vigueur.

En outre l'ED recommande aux doctorant.e.s de se renseigner sur l'existence de préconisations et/ou recommandations spécifiques du CNU correspondant à la discipline du doctorat et permettant de préciser la recevabilité et/ou les attendus en matière de thèse sur articles.

Description :

A côté de la thèse classique existe la thèse dite « par articles » qui permet d'intégrer dans le manuscrit de thèse des articles déjà publiés ou acceptés pour publication dans des revues à comité de lecture reconnues dans le domaine disciplinaire de la thèse¹. Ces règles s'appliquent aux :

- 1) « thèse par articles » dont la majorité des chapitres est constituée d'articles ;
- 2) « thèse avec insertion d'articles » de forme hybride, le manuscrit de thèse comporte des chapitres qui sont de facture traditionnelle et un ou des chapitres qui sont des articles ;

Une « thèse par articles » ou « thèse avec insertion d'articles » répond aux mêmes règles administratives et à la même temporalité qu'une thèse au format classique. La différence avec cette dernière réside uniquement dans la forme du manuscrit.

Statut d'auteur et droit d'auteur :

1. Les publications intégrées au manuscrit de thèse ont toutes été écrites par le/la doctorant.e. Les articles écrits avec des coauteurs peuvent être intégrés dans la thèse à condition d'obtenir l'autorisation écrite de chacun d'eux avant le début de la rédaction de la thèse.
2. Aucun membre du jury d'évaluation de la thèse, à l'exception du directeur et du codirecteur de recherche, ne peut être coauteur d'un article intégré dans la thèse.
3. Il est de la responsabilité du/de la doctorant.e de valider auprès des revues que la publication des articles n'empêchera pas leur intégration dans la thèse et qu'elle n'en restreindra pas la diffusion.

Nombre d'articles et statut des articles :

Dans le cas d'une « thèse par articles » un minimum de 4 articles scientifiques est exigé. Au moins 2 doivent être publiés un troisième accepté sans modification, le quatrième pouvant être accepté ou en révision. Ces articles seront nécessairement publiés dans des revues avec comité de lecture, scientifiquement de haut niveau et reconnues par la discipline.

Les articles présentés devront comporter une contribution propre très significative du/de la doctorant.e. Le/la doctorant.e doit en être le/la contributeur.trice principal.e. En outre il devront proposer de contenus distincts les uns des autres et ils doivent porter sur le travail original de la thèse.

L'avant-propos est obligatoire pour chacun des articles intégrés dans la thèse. Il contient les renseignements suivants :

- la proportion et la nature de la contribution du/de la doctorant.e (conception, rédaction, protocole, analyse des résultats, méthode, ...) et s'il y a lieu, les noms et la nature des contributions des coauteurs.
- les dates de soumission, d'acceptation et de publication ;

¹ Par exemple la section économie publie la « Liste des revues en économie de la section 05 du CNU »

Pour les articles à paraître le manuscrit devra intégrer en annexe la lettre d'acceptation de l'éditeur. Pour les articles en révision, le manuscrit devra intégrer en annexe la lettre de l'éditeur, ainsi que les rapports ; S'agissant des contributions à ouvrages collectifs, outre les informations relatives à l'éditeur, il est recommandé de fournir des informations quant à l'existence ou non d'un processus de referee et de joindre les rapports et/ou correspondances avec l'éditeur le cas échéant.

Structure de la thèse :

40 pages minimum seront rédigées en plus des articles pour souligner notamment la cohérence de l'ensemble. Bien que constitué d'articles/de publications, le manuscrit de thèse doit présenter un ensemble cohérent et satisfaire aux exigences attendues dans le cadre d'un travail académique de niveau doctorat. Il ne s'agit pas seulement de produire une juxtaposition d'articles, le niveau d'exigence scientifique reste le même que pour une thèse classique.

- Une introduction générale fournit à minima un état de l'art comprenant des éléments de présentation théorique, méthodologie et un positionnement de la contribution dans l'espace bibliographique déjà disponible ; cette section doit aboutir à la mise en place d'une problématique et la mise en perspective des articles/publications les uns par rapport aux autres ;
- Une présentation et intégration de chacun des articles/publications qui doivent être conçus de manière à constituer un chapitre ou une partie de chapitre de la thèse ;
- Une discussion générale ;
- Une conclusion ;
- Une bibliographie (regroupement des références bibliographiques citées dans le manuscrit) ;

Langues :

Dans le cas d'articles publiés en anglais, les thèses peuvent être rédigées en français ou en anglais. Si la thèse est rédigée en anglais un résumé long d'une trentaine de pages en français doit être joint.

Dans le cas d'une thèse rédigée en français mais intégrant des passages constitués par des articles rédigés dans d'autres langues, chaque article rédigé dans une autre langue que le français est précédé d'un résumé substantiel en français (de 1 à 2 pages). La thèse ne nécessite alors pas de résumé long d'une trentaine de pages en français.